



Plan Local d'Urbanisme de Ribaute les Tavernes

Approbation du projet Pièce 4.7 : L'eaux usées Janvier 2020



URBANISTE MANDATAIRE du groupement
49, boulevard de la Colline
34 980 Saint-Clément-de-Rivière
v.berti@latelier-avb.fr

Immeuble le Génésis - Parc Eurêka
97, rue de Freyr
Cs 36038
34 060 Montpellier Cédex 2

4 Rue Richer de Belleval,
34000 Montpellier
betrom.avocat@gmail.com

Projet arrêté le :

7 mai 2019

Projet approuvé le :

29 janvier 2020

2 Assainissement des eaux usées

2.1 Organisation du service :

La collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire communal de Ribaute les Tavernes sont assurés par Alès Agglomération. Le périmètre du service regroupe 16 communes autour d'Alès.

La gestion du réseau d'assainissement des eaux usées et de ses équipements sont réalisées par la société fermière SRDE (filiale de VÉOLIA), à travers un contrat de délégation de service public.

2.2 Principales données du service :

2.2.1 Le réseau d'assainissement collectif et les principaux ouvrages

Le réseau d'assainissement dessert les villages de Ribaute et des Tavernes ainsi que les zones d'habitat pavillonnaire périphérique. Il comprend des parties gravitaires (85%) et des refoulements (15%) sur les parties basses des Tavernes.

Réseau d'assainissement	
Type	Séparatif – Ecoulement en quasi-totalité gravitaire Linéaire : 17 240 mètres (14 730 m gravitaire et 2 510 m refoulement)
Nombre d'abonnés desservis	779 abonnés
Matériaux / Diamètres	Les diamètres rencontrés pour les conduites d'écoulement gravitaire varient de 125 à 200 mm Les branchements sont en 100, 125 ou 150 mm La majeure partie du réseau est de type Ø 150 mm – Fibrociment présent dans les centres anciens
Ouvrages particuliers	5 postes de refoulement : Ex Epur, Frigoulière, Chemin du Stade, Mas de Brun, Garage Coulomb 1 poste de refoulement général en entrée de station d'épuration 6 Trop-pleins ou Déversoirs d'orage (< 120 kg DBO5 / jour)
Fonctionnement / Problèmes constatés	Sensibilité importante aux intrusions d'eaux claires parasites permanentes et pluviales

Une étude diagnostic du réseau d'assainissement a été engagée fin 2018 par Alès Agglomération. Suite à ce diagnostic, un programme de travaux sera proposé et phasé dans le temps afin de supprimer les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et pluviales, mais aussi d'assurer le bon écoulement des effluents.

2.2.2 La station d'épuration

La station d'épuration de Ribaute les Tavernes se situe au lieu-dit « Chemin du Gardon », en bordure du Gardon d'Anduze au Sud-Est du centre des Tavernes. Sa capacité est de 1500 EH.

La performance de l'ouvrage épuratoire est conforme regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année 2016 à 201 377 m³, soit un volume journalier de 552 m³/j pour un débit de référence de 725 m³/j.

Les charges annuelles entrantes en DBO5 sont de 20 410 kg, soit une charge moyenne journalière de 56 kg/j. L'usine a reçu et traité 0 m3 d'apports extérieurs sur l'année. Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) s'élèvent pour l'année à 201 377 m3. Au total, 18,7 t de Matières sèches sont évacués par an. Les boues évacuées sont compostées (Compost Céval, plateforme de compostage). Lors des épisodes pluvieux, l'ouvrage absorbe une grande quantité d'eaux parasites et une période de ressuyage très longue, caractéristique d'un réseau en mauvais état.

Station d'épuration de RIBAUTE LES TAVERNES	
Type	Boues activées en aération prolongée
Année de mise en service	1993
Capacité	1 500 équivalents-habitants
Exploitant	SRDE (VEOLIA)
Capacité nominale	• Débit journalier300 m³/j (200 l/j/EH) • DBO₅90 kg/jour (60 g/j/EH)
Filière de traitement	• Poste de relevage avec 1 Trop-plein • Dégrilleur automatique • Dessablage-déshuilage • Bassin d'aération- aération prolongée (250 m³) • Clarificateur (50 m²) • Recirculation en tête • Silo épaisseur de boues (150 m³) et déshydratation par presse mobile (tous les 2-3 mois) avec évacuation sur la plate-forme de compostage CEVAL (Les Salles du Gardon). 20 Tonnes MS / an
Milieu récepteur	Ruisseau le Liqueyrol / Le Gardon
Niveau de rejet	Référence : AP n°92.09.05 du 3/09/1992 Niveau de rejet sur 24 h : DBO ₅ = 30 mg/l, DCO = 90 mg/l, MES = /, NTK = 40 mg/l – Infiltration du 1/06 au 15/09
Inondabilité du site	La station d'épuration est située en zone inondable

Le schéma directeur d'assainissement en cours de réalisation sur les communes dont Alès Agglomération a la compétence fait par ailleurs état des constats suivants (calcul basé sur la production de boues) :

- Charge hydraulique : charge hydraulique moyenne de 76 % avec une charge maximale de 301 %
- Charge organique : charge moyenne de 85 % avec charge maximale de 119 %

Les projets communaux définis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme font état de :

- l'accueil d'environ 580 habitants permanents supplémentaires
- la réalisation d'environ 265 logements supplémentaires

Au total les projets communaux représentent une charge supplémentaire de 580 Equivalent-Habitants à traiter par la station d'épuration.

La station d'épuration actuelle n'est pas en mesure de traiter la totalité des flux supplémentaires prévus à l'horizon 2030.

Toutefois, l'ouvrage actuel présente une capacité résiduelle suffisante permettant de traiter les flux générés dans le cadre de projets courts termes à hauteur d'environ 200 Equivalent-Habitants.

Les futurs projets d'urbanisation de la commune de Ribaute les Tavernes (remplissage des dents creuses des zones urbaines existantes ou futures Orientations d'Aménagement et de Programmation)

prennent en compte cette limite de 200 EH. Une étude pour la réalisation d'une future station d'épuration intercommunale est en cours par Alès Agglomération dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Les projets moyens et longs termes seront dans l'attente de la mise en service de la future station d'épuration intercommunale.

2.3 L'assainissement non-collectif

La commune de Ribaute les Tavernes dispose d'un zonage de l'assainissement des eaux usées établi en mars 2019. A partir des données du délégataire, d'Alès agglomération et de la carte du réseau eaux usées établie dans le cadre du précédent document d'urbanisme, les zones suivantes relèvent de l'assainissement non collectif :

- Mas des Mattes, Camp Gahlan
- Ecartes près du village de Ribaute
- Mas Gauzon, Das Carnes
- Chemin des Montagnades,
- Chemin du Mas brun Nord,
- Chemin du Mas icard, mas Icard
- Mas des Rouvières
- Mas Julian et Mas falhen,
- Route de la Draille, Mas Gilbert
- Mas des châtaigniers
- Mas des Courtisans,
- Zone du cimetière.

Sur l'ensemble du territoire communal de Ribaute les Tavernes, 175 habitations sont équipées de dispositifs d'assainissement non collectif soit environ 18 % du parc d'habitations.

Un diagnostic sur 150 installations (86 % du parc) a été réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif Pays des Cévennes (VEOLIA). Les résultats des diagnostics sont les suivants :

- 68 (45 %) installations conformes avec le cas échéant défauts d'entretien ou d'usure,
- 70 (46 %) installations non conformes sans risque sanitaire avec nécessité de mise en conformité dans les 4 ans,
- 12 (8 %) installations non conformes et présentant un risque sanitaire ou absence d'installation avec mise en conformité dans les meilleurs délais.